

Certificat



MAXIAM est certifié pour ses actions de :

L. 6313-1-1 Actions de formation

situé à :

10 rue des fédérés
93100 MONTREUIL

PRONÉO CERTIFICATION a évalué l'activité de l'organisme MAXIAM (Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11930185393, SIREN 712062710) et atteste de sa conformité aux:

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- Guide de lecture du Référentiel national qualité et le Questions-Réponses publiés sur le site du Ministère du Travail
- Règlement d'usage de la marque française de garantie n°4704889 « Qualiopi » et sa charte d'usage publiés sur le site du Ministère du Travail
- à la procédure de certification PRO 003 en vigueur sur le site de PRONÉO Certification

Ce certificat est valable* du 30/06/2022 au 29/06/2025

Certificat n° F2017 (*sous réserve d'une surveillance entre le 14ème et 22ème mois du cycle de 3 ans)

Le 30/06/2022
Président de PRONEO CERTIFICATION
Yves PARIOT

